

Interpellation

Au nom des partis Les Libéraux-Radicaux, Socialistes et Alternatives

Les crédits d'études sont-ils vraiment un luxe ?

au Conseil communal d'Aigle du 3 février 2022

Nous relevons que dans deux projets d'envergure récents, la mise en œuvre des préavis n'a pu se faire du premier coup. Il a fallu soit un préavis complémentaire pour l'Hôtel de ville, soit reprendre toute la planification (EEG).

Ces expériences récentes sont totalement insatisfaisantes.

En conséquence nous déposons l'interpellation suivante :

La Municipalité est priée d'expliquer les critères qu'elle applique pour déterminer si elle présente ou non un crédit d'étude pour les projets de constructions d'envergure complexe.

En nous expliquant sa vision claire nous aurions différents avantages pour notre Conseil :

1. Une vision précise de nos projets au niveau des budgets de constructions.
2. Après accord de notre Conseil sur le crédit d'étude, les préavis seraient plus précis puisque nous pourrions avoir un pourcentage de soumissions ou devis rentrés lors de l'étude.

Cyril Zoller

Murat Erdeniz

Brélaz Pierre-Yves

Alternatives

Les Socialistes

Les Libéraux-Radicaux

Aigle le 22 janvier 2022